

Séminaire de l'Association Internationale des services du Trésor AIST



Tenu sous le thème « La normalisation comptable : passage à la comptabilité en droits constatés les 17 et 18 juin 2015 à Rabat, le séminaire de l'Association Internationale des services du trésor AIST a regroupé un certain nombre de pays dont le Maroc, œuvrant pour une transparence et une fiabilité de leurs comptes publics.

Ce séminaire a permis d'apporter des éclaircissements sur les enjeux, les prés requis et les conditions de succès de la réforme comptable du secteur public. En effet, la tenue de comptes publics sur la base d'une comptabilité générale en droits constatés contribue aux objectifs de transparence, de fiabilité et de reddition des comptes car elle permet de présenter la situation patrimoniale et financière des entités publiques.

Les travaux de cette rencontre ont débuté par une cérémonie d'ouverture et ont alterné des séances plénières et des ateliers qui se sont déroulés comme suit :

- Partage d'expériences à travers des présentations coanimées par la France et le Sénégal sur le « passage à la comptabilité générale en droits constatés » ;
- « Le processus de normalisation comptable au niveau national » animé par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNCP) ;
- Une synthèse générale résultant de la restitution des divers travaux et débats.

Dans ce Numéro

EN BREF

- ▶ Colloque sur « la sécurité fiscale »
- ▶ Session de travaux sur la réforme des marchés publics
- ▶ Colloque sur « Les procédures fiscales en Croatie et en France »
- ▶ Journée d'étude
- ▶ Travaux des « Assises des finances locales »
- ▶ Les « Assises des finances locales »

POINT SUR ... ET ACTUALITÉ PROJETS

- ▶ Point sur... La loi de règlement
- ▶ Actualité projets : La réforme comptable de l'Etat

RESSOURCES HUMAINES

- ▶ Nominations
- ▶ Formation
- ▶ Condolérance

Nouvellement
paru





Colloque sur « la sécurité fiscale »



De gauche à droite : MM. Mohamed SQUALLI HOUSSAINI, Abdelaziz EL HAOUTI, Abdelali EL HABBAZI, et Mme Oumkeltoum ZAOUI.

Une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume composée de Mme Oumkeltoum ZAOUI, Chef du service des affaires juridiques, MM. Abdelaziz EL HAOUTI, Trésorier préfectoral de Casa centre ouest, Abdelali EL HABBAZI, Trésorier provincial de tétouan, Mohamed SQUALLI HOUSSAINI, Percepteur de Casa maârif, a assisté

au colloque organisé par L'association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP) sous le thème « la sécurité fiscale » à Paris le 13 avril 2015.

Les principaux thèmes abordés lors cette rencontre ont été :

- La sécurité fiscale : une politique publique ;
- La sécurité fiscale : un enjeu juridique ;
- La sécurité fiscale et une sécurité juridique imparfaite ?

Session de travaux de la réforme des marchés publics

M. Abdelmajid BOUTAQBOU, Chef de la Division de la Réglementation en tant que représentant de la Trésorerie Générale du Royaume a pris part les 4 et 5 mai 2015 à une session de travaux sur la réforme des marchés publics, au Royaume Hachémite de Jordanie.



M. Abdelmajid BOUTAQBOU

Dans le cadre de la mise à jour de l'arsenal juridique régissant la commande publique, cette rencontre, a été clôturée par les recommandations suivantes :

- Unifier l'arsenal juridique de la commande publique, en préservant les spécificités de certaines natures de marché ;
- Accélérer la production d'une réglementation appropriée ;
- Renforcer la formation des cadres exerçant dans le domaine de la commande publique ;
- Mettre en place conformément aux standards internationaux un dispositif de réclamation et un système de règlement à l'amiable des litiges ;
- S'appuyer sur la banque monétaire arabe pour mettre à la disposition du gouvernement jordanien l'expertise marocaine en la matière jugée très réussie.

Colloque « Les procédures fiscales en Croatie et en France »



De gauche à droite : MM. Ali GHECHI, Haddou OUANNOU, Trésorier provincial de Séfrou et Ali ASFOUR

Une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume composée de MM. Ali GHECHI, Trésorier régional d'Agadir, Haddou OUANNOU, Trésorier provincial de Séfrou et Ali ASFOUR Percepteur de Casa-Bourgogne, a participé au colloque

organisé, par FONDAFIP et l'Université de Zagreb sur le thème "Les procédures fiscales en Croatie et en France" le 14 mai 2015.

Ce colloque s'est articulé autour de trois tables rondes à savoir :

- La sécurité fiscale en Croatie et en France ;
- La lutte contre l'évasion fiscale ;
- La prévention et le règlement des litiges fiscaux.

Ce colloque traitant d'un sujet d'actualité intéressant le développement des économies des états modernes a porté notamment sur : « l'intégration du droit fiscal dans l'ordre juridique national : cas de la Croatie » et sur « la sécurité fiscale et la prévention des litiges fiscaux en France ».

Journée d'étude

En collaboration avec la Trésorerie Régionale de Tanger et la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, la Région de Tanger-Tétouan a organisé, le 14 mai 2015 une journée d'étude sur le thème « les nouveaux apports des lois organiques relatives aux collectivités territoriales en matière financière ».

Cette journée d'Etude a été distinguée par les interventions de MM. Rachid AMGHAR, Chef de la division de la recherche et des Etudes, Mourad BOUANANE, Chef du service du suivi des recettes et des affaires juridiques à la Trésorerie Régionale de Tanger et M. Brahim BAKKARI, Trésorier Régional de Tanger.

Lors de cet événement, l'accent a été mis sur le rôle prépondérant que jouera la Trésorerie Générale du Royaume, à travers l'expertise de ses comptables en matière de conseil et d'accompagnement aux Collectivités Territoriales, dans cette nouvelle culture des finances publiques.

Les « Assises des finances locales »

Une délégation de la Trésorerie Générale du Royaume composée de Mme Karima CHAARANI, chef du Service des Prélèvements sur la Paie du Personnel de l'Etat et



De gauche à droite : Les Professeurs Marie-Christine ESCLASSAN et Michel Bouvier, MM. Larbi EL HACHIMI et Abdelilah ACHERKI

MM. Larbi EL HACHIMI, chef

de la Division du Personnel de l'Etat et Abdelilah MCHAKRI, Trésorier provincial de Khémisset a pris part au colloque « Assises des finances locales » co-organisées par la Mairie de Paris et l'Association pour la fondation internationale des finances publiques (FONDAFIP), le 18 mai 2015, à Paris.

Cette journée s'est articulée autour de trois tables rondes consacrées aux problématiques suivantes :

- Finances locales : les grands enjeux
- Finances locales : quels moyens ?
- Finances locales : transparence et démocratie financière locale

Les constats réalisés au courant de cette journée sont notamment :

- La nécessité de mettre en place un pacte de confiance entre l'État et les collectivités territoriales basé sur des règles précises afin de « réhabiliter l'impôt » ;
- La nécessité pour les collectivités territoriales, d'une meilleure visibilité et prévisibilité dans leur finance, pour répondre au mieux politiques publiques.

LA REFORME COMPTABLE DE L'ETAT

Le nouveau système d'information relatif au plan comptable de l'Etat « SI-PCE » de la Trésorerie Générale du Royaume est basé sur un progiciel moderne sous-tendant ingénieusement dans une logique optimale et autour d'une solution centralisée, la réforme comptable de l'Etat.

La mise en œuvre de ce système est à présent, dans un stade avancé. En effet, le paramétrage du progiciel a été finalisé pour couvrir le périmètre fonctionnel du projet et intégrer l'ensemble des systèmes métiers remettants à savoir : activité bancaire, gestion intégrée de la dépense, gestion intégrée de la recette, dette intérieure, dette extérieure, fonds de roulement, caisses et guichets, caisse et guichet, gestion des avis de règlement dématérialisés (agaredep), agent comptable à l'étranger, wadef@ujour, règlement avec trésors étrangers, trésorerie centrale de recouvrement.

Le SI-PCE a été, par la suite déployé avec succès au niveau des postes comptables de la Trésorerie Générale du Royaume dans le cadre d'une marche en double aux fins de test et d'appropriation du système.

En outre, une opération de test est en cours avec l'Administration de la Douane et des Impôts Indirects en tant que comptable rattaché, en prenant comme site pilote le receveur des douanes de Rabat.

Par ailleurs, d'autres actions de mise à niveau et d'amélioration sont en cours de parachèvement, notamment :

- Le démarrage de l'expérimentation du module relatif au rapprochement bancaire ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle version de l'application de saisie des événements non encore générés automatiquement par les applications remettantes ;
- La revue et l'adaptation des états financiers, en vue de produire l'information comptable adéquate qui répond aux besoins de l'institution.

Au-delà des avantages d'interactivité, fiabilité et de convivialité que procure le nouveau système, et des objectifs d'automatisation et d'industrialisation qui lui sont intrinsèquement liés, le SI-PCE se veut un moteur de performance qui assure la célérité et la qualité dans le traitement des événements de la comptabilité.

Enfin, la réussite de la mise en place d'un tel système d'envergure reste sans doute tributaire de la forte adhésion de tous les acteurs concernés et de la pleine appropriation du système par l'ensemble des utilisateurs.

Sur le plan juridique, la Loi de Règlement (LR) constitue avec la loi de finances de l'année et la loi de finances rectificative, l'une des trois catégories de lois de finances.

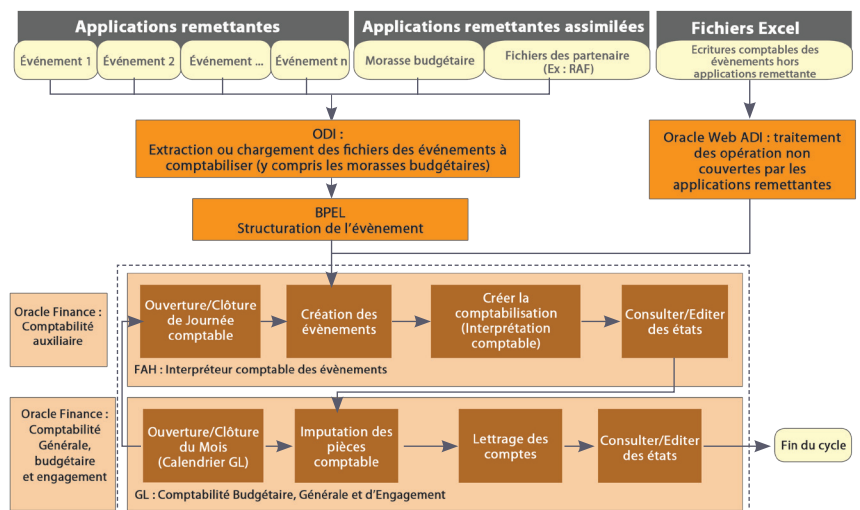
Il ressort de son objet défini par l'article 64 de la loi organique n°130-13 du 02 juin 2015 relative à la loi de finances, qu'elle «constate et arrête le montant définitif des recettes encaissées, des dépenses dont les ordonnances sont visées, se rapportant à une même année budgétaire, et arrête le compte de résultat de l'année» .

Dans son fondement démocratique, la LR constitue le corollaire redditionnel de la loi de finances, dans la mesure où elle est censée resituer les conditions d'exécution de celle-ci, et permettre à la représentation nationale, d'exercer son pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale à travers le rapprochement des prévisions et des engagements pris par le gouvernement avec les réalisations qui en découlent.

Afin de donner un sens à ce pouvoir de contrôle démocratique, la Constitution du 29 juillet 2011 a procédé au raccourcissement des délais de présentation des deux lois de finances; le but étant de disposer d'une lecture continuée, cohérente et évaluative de l'action gouvernementale.

Dans ce cadre, l'article 76 du texte constitutionnel a institué l'obligation pour le gouvernement de présenter le projet de loi de règlement au cours du 2ème exercice qui suit celui de l'exécution de la loi de finances.

S'inscrivant dans la même orientation, la loi organique n°130-13 relative à la loi de finances, a précisé davantage les délais de présentation, en disposant dans son article 65 que la loi de règlement est déposée au Parlement « au plus tard, à la fin du premier trimestre du deuxième exercice qui suit l'exécution de la loi de finances concernée ».





Nominations

Agents comptables à l'Étranger

- **M. Mustapha HTETOU**, Agent comptable à BERNE (SUISSE) ;
- **Mlle Zineb SABER**, Agent comptable à KUALA LAMPUR (MALAISIE) ;
- **Mme Btissam ERRACHIDI**, Agent comptable à BUDAPEST (HONGRIE) ;
- **M. Mounir MIGHIS**, Agent comptable à ZAGREB (CROATIE) ;
- **Mme Nisrine EL GHOUL**, Agent comptable à MOSCOU (RUSSIE) ;
- **M. Aazddine AJATTAR**, Agent comptable à DAKAR (SENEGAL) ;
- **M. Mouhssine BENAHMED**, Agent comptable à NOUAKCHOTT (MAURITANIE) ;
- **Mlle Mouna BELMKADDEM**, Agent comptable à NAIROBI (KENYA) ;
- **M. M'Hamed ABDELAATI**, Agent comptable à LIMA (PEROU) ;
- **M. Said MOUAFIK**, Agent comptable à TEHERAN (IRAN) ;
- **M. Mourad MOUKHLIS**, Agent comptable à CONAKRY (GUINEE) ;
- **M. Said AIT OUMGHAR**, Agent comptable à ABUJA (NIGERIA).

Nouveaux chefs service

Au niveau des Trésoreries Régionales

- **La Trésorerie Régionale d'Agadir**
 - **M. BAYAHIA Anass**, Chef du service des ressources, du budget et de la logistique ;
 - **M. SAKYLOUD Abderrahim**, Chef du service chargé du contrôle, de l'audit et de l'inspection.
- **La Trésorerie Régionale de Beni Mellal**
 - **M. EL ABBADI Abdessalem**, Chef du service chargé du suivi des dépenses et de la comptabilité.
- **La Trésorerie Régionale de Meknés**
 - **Mme LAROUSI Aicha** Chef du service, des dépenses et de la comptabilité.
- **La Trésorerie Régionale de Tanger**
 - **M. BAYA Mohamed** Chef du service du suivi des recettes, de l'activité bancaire et des affaires juridiques.

Au niveau des Trésoreries Préfectorales et Provinciales :

- **La Trésorerie Préfectorale d'Agadir**
 - **M. NEJJARI Mohamed Amine** Chef du service des dépenses des collectivités territoriales ;
 - **Mme CHADLI Karima** Chef du service de l'activité bancaire et de la comptabilité.
- **La Trésorerie Préfectorale d'Oujda**
 - **M. EL AJJANI Ismail** Chef du service de l'activité bancaire et de la comptabilité.
- **La Trésorerie Provinciale d'Azilal**
 - **Mme CHAHEL HAYANI Hanane** Chef du service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.
- **La Trésorerie Provinciale d'Errachidia**
 - **M. BOULAID Bachir** Chef du service des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales.

Formation

Intégration des nouvelles recrues



Afin de faciliter l'intégration aux 32 nouvelles recrues affectées à ses circonscriptions financières, la Trésorerie Régionale de Marrakech a organisée une journée d'immersion le 21 mai 2015.

Cette journée a débuté par une présentation du rôle de la Trésorerie Régionale dans l'organisation et de quelques indicateurs chiffrés. Cette prise de contact avait aussi pour but de mettre en évidence l'importance du rôle du manager direct (Percepteur, Chef d'agence...) dans le processus d'intégration et d'expliquer les attentes de la Trésorerie Régionale vis-à-vis des nouvelles recrues.

Au profit d'Agent de notification du trésor

Les cadres et agents chargés du recouvrement et du contentieux au niveau des Circonscriptions Financières de Fès, de Séfrou et de Missour ont participé le 30 avril 2015.

Cette formation avait pour objectifs de concourir au développement de la compétence des postes comptables en matière de la régularité, du suivi des actes de poursuites et de la gestion et conservation des archives.



Au profit des Régisseurs

Une formation à la fonction régisseur à l'étranger a été organisée par la Trésorerie Générale du Royaume. Ce cycle de formation a concerné 12 fonctionnaires de divers parcours professionnels.

Cette formation a porté sur différents modules et s'est déroulée sur tout le mois de Mai.

Sur les métiers de la Trésorerie Générale du Royaume

La Trésorerie Régionale de Casablanca a organisé au profit de ses responsables, cadres et agents un cycle de formation structurée en modules qui se sont étalés sur la période du 25 mai au 5 juin 2015.

L'objectif de cette formation est d'assurer la mutualisation des connaissances, le transfert et la consolidation des compétences et de l'expertise interne dans les métiers de la Trésorerie Générale du Royaume.

Condoléance



Notre collègue M. Driss KESSOU, fonctionnaire à la Trésorerie Préfectorale de Khémisset n'est plus. Puisse Dieu avoir le défunt en sa sainte Miséricorde. « Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons ».